



Association des directions des Cycles d'Orientation (ADCO)-Association des Directeurs d'École Primaire (ADEP)-Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (ASMAF)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (AASP)-Association fribourgeoise des conseillers en orientation (AFCO)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (AFEP)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AFPESS)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (AGF)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (AMCOFF)-Association des professeurs du conservatoire (APCF)-Association de personnels des hautes écoles fribourgeoises et hautes écoles pédagogiques (APHEF-HES-SO)-Service de l'enseignement obligatoire de langue française-Association du personnel de la police de sûreté (APPS)-Association du personnel administratif et technique de l'université (APU / VPU)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (ASI)-Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (FAFE)-Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone (SPFF)-Freiburger LogopädiInnenverband (FLV)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Groupement des inspecteurs / inspectrices et des conseillers / conseillères pédagogique du canton de Fribourg-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF)-Association du personnel forestier fribourgeois / Freiburger Forstpersonal (APFF/FFP)-Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (AFCVNV)

La FEDE préfère construire

Forte des succès engrangés depuis 75 ans et des victoires des dernières années obtenues grâce au partenariat social, la FEDE a présenté ce matin son plan d'action 2022 et le programme de législature à la presse. La faïtière demande à l'Etat de s'engager avec beaucoup plus de détermination pour favoriser une véritable culture de la participation. La FEDE pèsera de tout son poids ces cinq prochaines années pour défendre les conditions de travail des collaboratrices et des collaborateurs. En 2022, la FEDE revendiquera plus de places en crèche pour le personnel de l'HFR et des mesures spéciales pour les professions pénibles.

La publication du livre de Georges Godel aura au moins apporté une information au débat politique. En page 189, il affirme qu'il avait décidé que le canton ne dépenserait pas plus de 300 millions dans l'assainissement de la caisse de pension. Au terme des négociations, grâce aux propositions de la FEDE, et après une votation populaire qui a plébiscité la solution négociée par la faïtière, le canton investira près d'un milliard, réparti sur 30 ans, permettant de limiter les pertes de rente du personnel.

La FEDE avait également promis, pendant les débats, de trouver des solutions adéquates pour la force publique et pour les professions les plus pénibles. En fin d'année dernière, une solution acceptable pour la force publique a été décidée. Le dossier de la pénibilité sera l'une des priorités de 2022.

Ces deux victoires de plus – dans la longue liste des solutions négociées tout au long des 75 ans d'existence que la faïtière fêtait l'année dernière – ont encore renforcé la volonté de la FEDE de s'impliquer dans la construction de solutions pérennes pour le personnel de l'Etat.

Santé et sécurité

C'est dans cet esprit que la FEDE a construit le programme de législature présenté ce matin à la presse. La Caisse de pension restera l'un des piliers de son action mais Bernard Fragnière et les autres représentant-e-s de la FEDE qui ont pris la parole ce matin ont surtout voulu insister sur la nécessité de changer d'époque. «Il faut sortir de la culture autoritaire de l'Etat. La faïtière demande des améliorations significatives au Conseil d'Etat pour renforcer une véritable culture de la participation au sein de l'administration ». Bernard Fragnière notait également qu'il n'était plus admissible que de nombreuses collaboratrices et de nombreux collaborateurs travaillent dans la peur.

L'Etat employeur est responsable d'assurer des conditions adéquates de travail à son personnel. La santé et la sécurité au travail resteront donc des priorités de la FEDE ces 5 prochaines années. La FEDE demande l'introduction d'une véritable médecine du travail et des améliorations significatives dans la résolution de conflits sur le lieu de travail. Fribourg est loin de disposer des moyens adéquats pour donner la chance au personnel de se défendre correctement dans ce domaine.

Des actions dès cette année

Dans sa volonté de préserver la santé des collaboratrices et des collaborateurs, la FEDE va soutenir et pousser les revendications des cantonniers en demandant des mesures concrètes pour réduire et pour compenser la pénibilité du métier.

Un article de la LPers entrée en vigueur au début de cette année reconnaît la pénibilité spécifique de certaines professions à l'Etat de Fribourg. Le législateur et le Conseil d'Etat reconnaissent la nécessité de prendre des mesures pour compenser cette pénibilité. La FEDE et les cantonniers ont enjoint le Conseil d'Etat à ouvrir sans délai les négociations sur:

- Une compensation financière suffisante de la pénibilité de la profession ;
- La mise en place de mesures de préretraite pour les professions à la pénibilité accrue ;
- La mise en place de mesures d'adaptation de cahier des charges pour les personnes dont la santé est altérée ;
- Une compensation suffisante de l'exposition au trafic motorisé.

Conditions salariales

Suite aux mesures d'économie de 2013, mais aussi à l'impact de la réforme de la caisse de pension, ainsi qu'au renchérissement du coût de la vie, ces revendications sont totalement légitimes. De nouvelles mesures d'économie ne sont simplement pas envisageables et des améliorations salariales sectorielles nécessaires.

Autre condition à améliorer : le salaire de carrière. Lors d'augmentation de classes, les paliers ne suivent pas mais tombent automatiquement à zéro, impliquant au début pour certain·e·s des augmentations de salaire minimales pour un meilleur poste. Le seul secteur avec un critère de reconnaissance depuis quelques années étant celui de l'enseignement.

Par ailleurs, les indemnités pour certaines catégories d'employé·e·s doivent être revues.

Une école forte pour de nouveaux besoins

Depuis juin 2020, la FAFE travaille à sa restructuration en vue d'une meilleure visibilité et d'un renforcement de ses associations, à travers une communication plus intégrée. Il s'agit, en premier lieu, d'engager les efforts nécessaires pour dessiner les nouveaux contours d'une école forte, adaptée aux besoins actuels des élèves et des enseignant·e·s. Cette volonté a notamment permis à la FAFE d'entrer en étroite collaboration avec la DFAC, un partenariat de confiance primordial pour construire ensemble les exigences du système éducatif cantonal.

Durant les 5 années à venir, la FAFE se fixe une série d'objectifs prioritaires. La révision du règlement du personnel enseignant (RPens), dans la foulée de celle de la loi sur le personnel de l'État (LPers), représente d'ores et déjà un point d'engagement majeur. Le groupe de travail constitué à cette fin met tout particulièrement l'accent sur l'impérative reconsidération des conditions d'enseignement ; le cadre réglementaire n'ayant pas évolué au même rythme que les changements sociétaux. Le cahier des charges des enseignant·e·s nécessite ainsi des ajustements conséquents, au risque de fragiliser une profession déjà sous haute tension. Il s'agira également de revaloriser un métier, dont les effectifs peinent à se renouveler et à répondre aux besoins, par une augmentation salariale légitime.

Le métier a évolué au fil des ans, et confronte aujourd'hui l'enseignement à de nouveaux défis, notamment dans la gestion des élèves à difficultés de comportement, toujours plus nombreux dans les classes. Faute de moyens suffisants, leurs situations de souffrance en contexte scolaire les affectent directement, préjudiciant les efforts d'intégration, et se répercutent par ailleurs sur l'atmosphère de travail et d'interaction dans les classes. S'il existe déjà des aides précieuses, le renforcement des effectifs de travailleurs sociaux, attendu depuis l'introduction de la nouvelle loi scolaire en 2016, est accueilli avec soulagement. Force est toutefois de constater que les processus actuels ne sont plus suffisants : les demandes d'aide sont trop nombreuses et les solutions trop longues à mettre en place, ce qui laisse les enseignant·e·s démuni·e·s face à des situations d'une extrême complexité. Une meilleure structuration des possibilités existantes, de même qu'une meilleure prévention, entre autres au niveau pré-scolaire, deviennent urgentes.

En résumé, le système scolaire n'arrive plus à suivre les rapides et nombreux changements que connaît la société, ne pouvant, au mieux, que combler les lacunes les plus décisives. Peut-être est-il nécessaire de voir encore plus loin et de manière plus ouverte. Peut-être faut-il arrêter de colmater les brèches et œuvrer ensemble à l'amélioration des conditions, quitte à oser des changements de fond. L'éducation des jeunes n'est-elle pas un enjeu majeur pour construire la société de demain ? C'est

avec cette préoccupation à l'esprit que la FAFE a déjà pu nouer le dialogue avec la Direction et les services concernés pour comprendre et améliorer les situations problématiques.

Dans les soins : concilier vie professionnelle et familiale

La FEDE s'est fortement engagée aux côtés de l'ASI dans la campagne sur les soins infirmiers. La population fribourgeoise a montré avec 64% de voix en faveur de l'initiative qu'elle était prête à soutenir ses infirmières et ses infirmiers. Le message envoyé par la population aux élus·e·s est clair : ils et elles doivent mettre des moyens pour améliorer les conditions de travail du personnel des soins.

La difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle constitue une des grandes entraves au maintien du personnel infirmier dans la profession. Au HFR, les places de crèches sont insuffisantes et les horaires de prise en charge se terminent à 18h30 obligeant le personnel à renoncer à certains horaires. La FEDE et l'ASI demandent au Conseil d'État de présenter un projet pour le financement de 20 places de crèches supplémentaires dédiées au HFR et pour l'extension des horaires de prise en charges des enfants de 06 h 00 à 20 h 00.

Autre priorité de la FEDE : le secteur hospitalier doit rester du domaine public. Et si la FEDE privilégie le partenariat social et la négociation, elle n'hésitera pas à se montrer très offensive si les conditions de travail du personnel ne devaient pas être drastiquement améliorées et si le statut de droit public était remis en cause. La santé doit rester en main publique.

S'engager pour construire

Durant cette année 2022, la FEDE mènera également une campagne de communication auprès du personnel pour l'inciter à faire partie des associations professionnelles et à s'engager.

Dans une période difficile, marquée par le durcissement des fronts lors de la crise du COVID, sur le terrain de la géopolitique et plus simplement dans les rapports humains, la FEDE préfère toujours construire que mener de vains combats idéologiques. Elle le fait avec succès depuis 75 ans et poursuivra dans cette direction.

Historique et plan de législature

Depuis 75 ans, la FEDE travaille pour le bien du personnel, de l'Etat et de la population fribourgeoise. Vous trouverez ci-joint son historique et son Plan de législature.